
Duel inédit au tribunal de l'entreprise de Bruxelles

■ Les juges consulaires élisent ce mercredi leur président. Pour la première fois depuis longtemps, deux candidats se présentent.

Cela n'était plus arrivé depuis très longtemps. Ce mercredi, deux candidats se présentent à l'élection du nouveau président consulaire du tribunal de l'entreprise de Bruxelles. Il s'agit de Reginald d'Hoop, économiste de formation et chef d'entreprise, et de Mohamed Meyahed, expert-comptable qui a complété sa formation de graduat en comptabilité par un master en géopolitique. L'élu remplacera Alain Berlinblau, commerçant de 72 ans, qui est président depuis 24 ans et a atteint la limite d'âge. Et qui n'a jamais dû se battre pour être réélu.

Cette année, au contraire, il y a un réel duel entre les candidats, qui sont tous deux juges consulaires depuis plusieurs années. Voteront les 97 juges consulaires lors d'une assemblée qui aura lieu à la cour d'appel ce mercredi en fin d'après-midi.

"Il y a campagne, cette fois-ci", entend-on dire. Le suspense est entier pour savoir qui sortira vainqueur de ce duel. Seul candidat jusqu'à il y a moins d'un mois, Reginald d'Hoop (60 ans) apparaissait dès lors comme le "candidat naturel" du président du tribunal de l'entreprise, Paul Dhaeyer. Ce dernier, ne participant pas au vote, est bien sûr totalement neutre. Mohamed Meyahed (51 ans) est davantage perçu comme l'outsider, poussé par certains juges consulaires.

Pour l'avocat Alain Zenner, spécialiste des faillites, le président consulaire peut être "un personnage clé au sein du tribunal de l'entreprise".

Pour l'avocat Alain Zenner, spécialiste des faillites, le président consulaire peut être "un personnage clé au sein du tribunal de l'entreprise. Tout dépend de sa personnalité. C'est pour cela qu'il faut des gens d'une certaine stature". Et de rappeler que, jusqu'au début des années 70, le président consulaire était le président du tribunal. Il avait donc un rôle très important. C'était avant la réforme du Code judiciaire qui a entraîné la professionnalisation des juges. Or il est essentiel, pour M^r Zenner, que "la connaissance entrepreneuriale" et une forme "de réalisme" soient prises en compte par le tribunal de l'entreprise. "De façon plus générale, la participation du citoyen est importante", poursuit M^r Zenner.

Mandats gratuits

Le président du tribunal de l'entreprise n'est toutefois pas obligé de tenir compte de l'avis du président consulaire. Ce sont des mandats totalement gratuits, à l'exception d'un défraiement de 40 euros bruts par séance.

Dans ses motivations, Reginald d'Hoop met notamment en avant la "promotion" de la fonction de juge consulaire. Dans un contexte difficile (attentats, crise sanitaire, piétonnier), Mohamed Meyahed met, lui, l'accent sur le besoin de "réactualiser" cette fonction, notamment "par la formation et l'information".

Ariane van Caloen